



1ER JUILLET 2021 : TOUS EN GRÈVE !

Le groupe public SNCF continue de se transformer par mimétisme du fonctionnement des entreprises privées. La direction tente également de gommer les normes et les garanties sociales existantes. Elle souhaite mettre en place les préconisations du patronat de la branche ferroviaire en matière de classification et de rémunération des métiers afin d'abaisser les conditions sociales.

Suppression de 1 à 2 % des effectifs pour 2021, 7e année de gel salarial, remise en cause des Facilités de Circulation : ça suffit, d'autant que les moyens existent !

Sur le périmètre de la Dordogne, cela se traduit par :

- **Emploi** : face aux conflits locaux qui se multiplient (postes non tenus, production non assurée, dégradation des conditions de travail...), la CGT revendique un volume supplémentaire de recrutements notamment sur le bassin de la gare, à l'escale et au contrôle.
- **Précarité** : les CDD et l'intérim sont utilisés de façon abusive au TICP et sur le site de Chamiers, la CGT revendique la régularisation des emplois précaires en CDI.
- **Réorganisations** : la création des DTL, la suppression des fonctions de sécurité pour les ASCT, et toutes les réorganisations qui visent à externaliser les charges de travail que ce soit à l'infra, en gare de Périgueux ou aux ateliers du Toulon ou de Chamiers, à ultra-spécialiser les cheminots ou à casser leurs métiers, doivent être stoppées.
- **Salaires** : depuis 2015, les cheminots ne bénéficient plus d'augmentation générale de salaire, alors que l'inflation grignote leur pouvoir d'achat. La CGT revendique un rattrapage de cette situation par une hausse significative. Une augmentation des pensions identique doit également être décidée.
- **Fret** : la CGT revendique un véritable plan de relance de Fret SNCF, qui doit permettre sur notre territoire de stopper la marche forcée du tout camion et ainsi répondre aux enjeux écologique et de développement social et économique du Périgord.
- **TET** : la CGT revendique une convention TET qui permette de relancer sérieusement les trains de jour comme de nuit à savoir le retour de la liaison Périgueux- Paris Austerlitz, réalisés par la SNCF et dont les charges de travail alimentent l'emploi cheminot.
- **TER** : la CGT conteste l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs qui se révèle extrêmement coûteuse pour la collectivité. La CGT revendique l'arrêt des processus de filialisation en réponse aux appels d'offres.

- **Sous-traitance** : à l'image du processus gagné par la CGT dans les services informatiques, la CGT revendique la définition d'une véritable stratégie de ré-internalisation des charges sous-traitées par SNCF Réseau, notamment les charges stratégiques.
- Par ailleurs, la CGT revendique l'arrêt des processus d'appel d'offres par la Direction du Matériel, Gares & Connexions et toutes les activités SNCF lorsqu'un service d'une des SA SNCF est en mesure de réaliser la charge de travail.
- **Sûreté** : face à la hausse importante des faits sûreté (+ 26 %), la CGT revendique un ASCT sur chaque train, l'abandon de l'EAS, des effectifs SUGE supplémentaires, et un retour de la présence humaine cheminote (vente et escale) en gare, partout où il n'y en a plus.
- **Décret « transférabilité »** : la CGT revendique un positionnement de la direction SNCF pour empêcher le Gouvernement de maintenir ses attaques sur : le calcul de la pension, la suppression de la pension de réforme, le droit à la CPA, pour les éventuels cheminots transférés à une entreprise privée.
- **CCN Ferroviaire** : la CGT revendique une intervention de la direction SNCF pour débloquer les négociations dans la branche ferroviaire afin d'établir une CCN de haut niveau.
- **Règles sociales applicables aux contractuels** : le dumping social ne doit en aucun cas être initié en interne à la SNCF. L'arbitraire patronale ne doit pas non plus devenir la règle. La CGT revendique des droits en matière de rémunération, de promotion, de mutation, de sécurité de l'emploi, équivalents à ceux des statutaires.
- **Facilités de Circulation** : les projets de suppression des FC aux ayants droit et aux retraités, de réduction des FC pour les cheminots actifs ou de leur fiscalisation doivent être refusés.

Pour ces raisons, la Fédération CGT des Cheminots a déposé un préavis de grève couvrant la période du mercredi 30 juin 2021 à 19h00 jusqu'au vendredi 02 juillet 2021 à 08h00. Ce préavis de grève couvre tous les personnels du GPU, de tous grades et ceux amenés à les remplacer. Les agents soumis à DII peuvent dorénavant et déjà poser leur DII auprès de leur bureau de commande.

Modalités pour la journée du 1er juillet

7 H piquet de grève à Chamiers,

9 H AG des grévistes en gare,

10 H 30 Débat, Info des cheminots grévistes au COPO suivi d'un moment fraternel.

Périgueux le 28/06/2021.

Ne pas jeter sur la voie publique.